

La commune de Marguerittes est en train d'installer sur les toitures municipales du photovoltaïque, les commerces Marguerittois ont commencé à installer sur leurs emprises du photovoltaïque, les ASF sont propriétaires de terrains pour des parcs de véhicules où une solution de photovoltaïque peut être envisagée. Doit-on raser plus que 14 hectares de garrigue avec tous les risques que cela comporte pour ajouter encore plus de photovoltaïques sur la Commune.

Nous pensons que le projet de modification du Plu tel qu'il est présenté comporte plusieurs insuffisances et défauts importants de méthodologie entraînant une sous-évaluation des enjeux et impacts futurs de celui sur Marguerittes et son environnement.

En l'état, nous pensons que cette modification ne doit pas être autorisée et qu'il convient de préserver cette armature de verdure pour qu'elle reste un milieu naturel du territoire Marguerittois.

OBSERVATIONS FAITES PAR :

Stéphane GUILLEMIN et Denis BRUYERE
Conseillers Municipaux de la Ville de Marguerittes

A
le
**c
cito
* **U
* **D
* Une
**sera j
Ce dépô
Fait à Mar
Signature
sé de réci
igné, Jean
reçu ce j
Commiss